

La production et la commercialisation des fruits et légumes en Algérie. Etat des lieux et perspectives.

Haichour SEDDIK

Docteur en géographie et aménagement rural et cadre technique du
 ministère de l'agriculture en retraite

Sommaire:

1.	INTRODUCTION	171
	1.1. La production	171
	1.2 La commercialisation	175
2.	BUTS DE L'ÉTUDE	177
3.	MÉTHODOLOGIE	178
4.	RÉSULTATS ET DESCUSION.....	179
	4.1 La place des fruits et légumes dans le système de production agricole algérien et la capacité du secteur productif à couvrir les besoins de la population en ces produits ...	179
	4.1.1 La place des fruits et légumes dans le système de production agricole algérien ...	179
	4.1.2 Capacité du secteur productif à subvenir aux besoins de la population.....	181
	4.2 Degré de consommation des ménages algériens en fruits et légumes	182
	4.3 Gouvernance alimentaire, à travers les textes réglementaires	184
	4.3.1 Volet production agricole	184
	4.3.1.1 Le foncier agricole.....	184
	4.3.1.2 Les politiques agraires	185
	4.3.1.3 La rénovation du monde rural	186
	4.3.1.4 Volet commercialisation des produits agricoles	187
	4.4 Comportement des ménages face à la flambée des prix des produits alimentaires.	188
	4.4.1 Le sexe et la tranche de salaire	188
	4.4.2 Le degré de dépenses financière de la population, par catégorie de produits alimentaires et par strate considérée	189
	4.4.3 Le degré de dépenses financières de la population, par catégorie en fruits et légumes et par strate considérée.....	190
	4.4.4 Les voies et les moyens tendant à faire face à la cherté de la vie.....	191
	4.5 Consolidation de la production en fruits et légumes et renforcement de l'offre sur les étals du marché	193
5.	CONCLUSIONS.....	196
6.	RÉFÉRENCES.....	197

Citer ce document:

HAICHOURL, S. 2018. La production et la commercialisation des fruits et légumes en Algérie. Etat des lieux et perspectives. *Cinq Continents* 8 (18): 169-199

La production et la commercialisation des fruits et légumes en Algérie. Etat des lieux et perspectives

Haichour SEDDIK

Production and marketing of fruit and vegetables in Algeria. State of play and prospects. The organization of the production and marketing sector for fruit and vegetables has changed since 1962, when the country gained independence. Initially, the role of the state predominated, because it responded to the socialist ideology chosen by the country's governing bodies. Afterwards and due to noted shortcomings, different adjustments were made over time whenever necessary. Unfortunately, they were practically inoperative, because in opposition with the managers' expectations. With the new political reorientation implemented since 1987, the new liberal-based system had to be gradually introduced, ensuring that the State is limited to its real tasks of regulation and follow up. The private sector, marginalized for a certain period had since then begun to redeploy itself to activate in parallel with the State bodies, becoming thereafter the main actor, having full autonomy. Despite the persistence of some malfunctions in the chain of production and marketing for fruit and vegetables, some improvement has been made in both activities. It could have even been better if the stakeholders (producers and commercials) possessed the culture related to a social mission.

Keywords: Fruits; Vegetables; Reforms; Productivity; Distribution; Consumption; Prices.

La production et la commercialisation des fruits et légumes en Algérie. Etat des lieux et perspectives. Le schéma d'organisation du secteur de la production et de la commercialisation en fruits et légumes a connu depuis 1962, date d'accession du pays à l'indépendance à nos jours, de nombreuses variations. Au départ, le rôle de l'Etat prédominait, parce que répondant à l'idéologie socialiste choisie par les instances dirigeantes du pays. Par la suite, en raison des insuffisances relevées, des ajustements étaient apportés dans le temps chaque fois que cela était nécessaire. Malheureusement, ils s'étaient avérés être inopérants sur terrain, parce qu'en opposition avec les attentes des gestionnaires. Avec la nouvelle réorientation politique appliquée à partir de 1987, le nouveau système à fondement libéral devait être mis en place graduellement, en faisant en sorte que l'Etat se limite à ses véritables missions de veille et de régulation. Le secteur privé marginalisé un certain moment commençait depuis à se redéployer, en lui permettant d'activer en parallèle avec les organismes d'Etat, pour devenir par la suite le principal acteur, jouissant de la pleine autonomie. Malgré la persistance de certains dysfonctionnements aux niveaux de la chaîne de production et de commercialisation en fruits et légumes, une certaine amélioration est relevée au niveau des deux activités. Elle aurait pu être meilleure, si les intervenants (producteurs et commerciaux) jouissaient de la culture en rapport avec une mission sociale.

Mots clés : Fruits ; Légumes ; Réformes ; Productivité ; Distribution ; Consommation

1. INTRODUCTION

Se nourrir fait partie des besoins primaires. Epicure l'assimile à un besoin naturel. Elle représente aussi un acte culturel, dans le sens où les hommes à l'échelle de la planète ne mangent pas tous les mêmes produits et de la même façon. (Moreau, 2013). La consommation d'aliments fournit au corps humain l'énergie vitale dont il a besoin et ce pour se maintenir en vie. Elle peut par contre l'écourter, si elle est excessive. Aussi, l'homme dans son alimentation doit éviter les carences, comme il doit s'abstenir de consommer démesurément, par crainte de surcharge de poids. Pour préserver donc la santé et maintenir la vitalité du corps humain, un équilibre est à rechercher dans la consommation, qui serait celui de diversifier aussi bien les plats, que les aliments.

D'une manière générale, les pratiques alimentaires ont fortement varié dans le temps, inconstance due au statut des femmes. Ces dernières, étant fortement présentes sur le marché du travail, avaient dû faire face à une tension entre les obligations responsabilités professionnelles et le devoir domestique et principalement le volet en rapport avec le temps alloué à la préparation des repas. Il est consacré 8 minutes pour le petit-déjeuner - 17 minutes pour le dîner - 35 minutes pour le souper. (Sarah BEL, 2015). Quant à la composition du repas de midi principalement, il se limite généralement à un seul plat qui est pris sur les lieux de travail. Cette restriction et ce recours s'expliquent par le fait de l'application de l'horaire continu au niveau des lieux de travail ; de l'éloignement de ces derniers par rapport aux domiciles respectifs des travailleurs et du temps réservé à la mie journée à l'apaisement de la faim, entre les deux séances journalières de travail, généralement de courte durée. Outre cela, le repas consommé, pris dans le bruit et la foule, n'apporte pas l'équilibre nutritionnel recherché, comme il affecte de plein fouet les habitudes et les régimes des consommateurs, en les déstructurant.

Si nous tenons compte de l'évolution de la technologie en matière de production et de conservation des fruits et légumes, le modèle de consommation alimentaire de la population d'antan ne peut que se voir influencé. Pour cerner la question en rapport avec les deux segments « production et commercialisation » objet de la présente étude, nous tenterons de faire une approche avec la rigueur que nécessitent leurs intérêts.

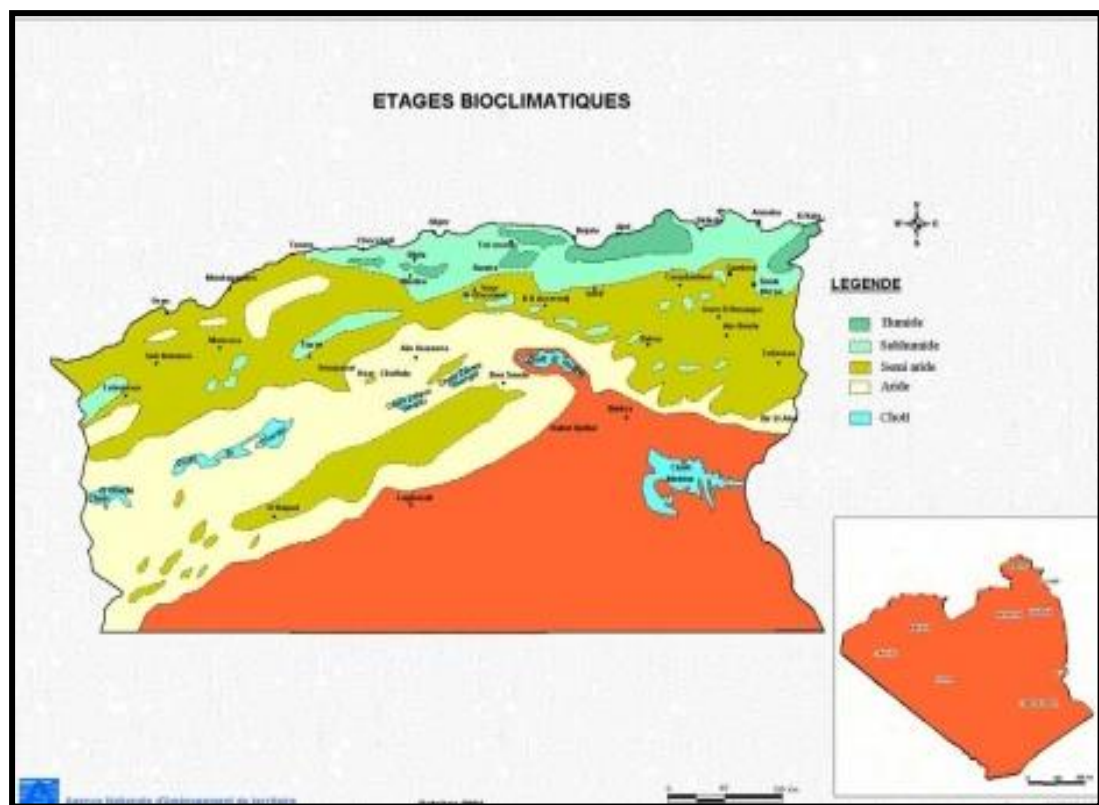
1.1. La production

Les possibilités de productions en fruits et légumes en Algérie sont multiples :

- Par l'étendue des surfaces relevant du secteur de l'agriculture estimée à 42,4 millions d'hectares, représentant 18 % de la surface totale du pays. La surface agricole utile est de 8,458 millions d'hectares, qui sont équivalent à 20 % de la

surface agricole totale (Cropscience.Bayer, 2019).

- Par le réseau d'irrigation en place, il est en nette évolution, passant de 90.000 ha en 1999 à 600.000 ha en 2016. L'objectif d'atteindre le seuil de 2 millions d'ha en 2019 est fixé et ce à la faveur du programme ambitieux conduit par les services du département de l'agriculture. (APS, 2017).
- Par le bénéfice de 4 zones naturelles (Littoral – Hauts Plateaux – Steppe – Sahara) jouissant chacune d'elles d'un climat qui lui est particulier (Figure N°01) et où la hauteur pluviométrique est aussi dépendante de son appartenance à l'une des quatre portions délimitées. L'intensité des pluies enregistrées décroît au fur et à mesure que l'on évolue du nord vers le sud (figure N° 02).



* Source : La désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte. Revue Vertigo volume 8, numéro 1. Avril 2008.- Nedjraoui Dalila et Bédrani Slimane.

Au niveau de cet espace territorial, un zonage a pu être établi sur la base du critère pluviométrie, dénombrant l'existence de quatre bandes homogènes, chacune d'elles jouissant de sa propre spécificité agronomique. (Figure 3).

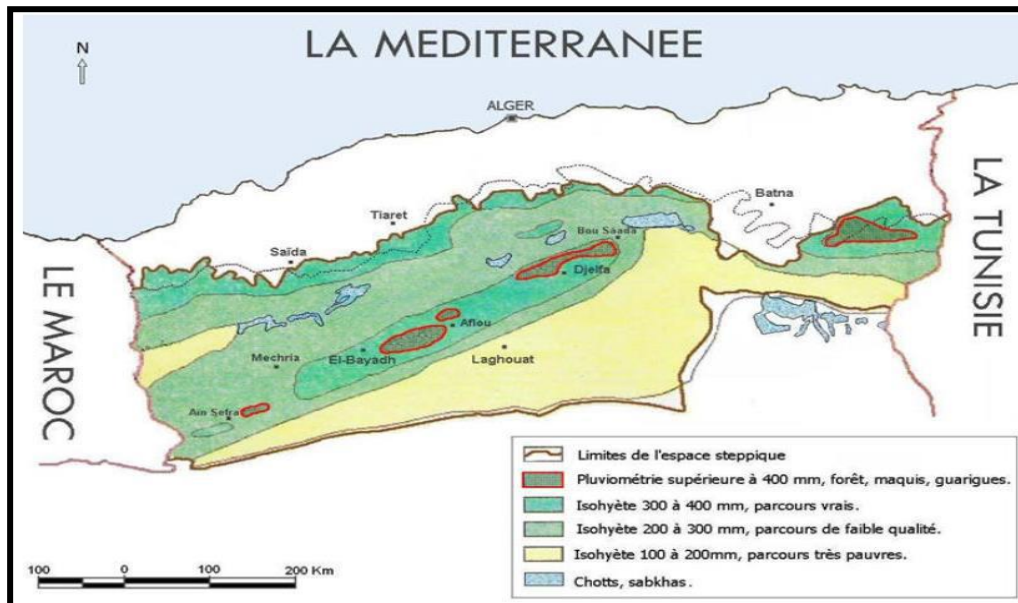


Figure 2. Répartition pluviométrique au plan de l'espace

* Source: L'espace pastoral dans la région de M'Sila, Algérie: état et perspectives de réhabilitation. Senoussi Abdelhakim, Hadbaoui Ilyes et Huguenin Johann. Lavestoch Research for rural développement 26 (11) 2014.

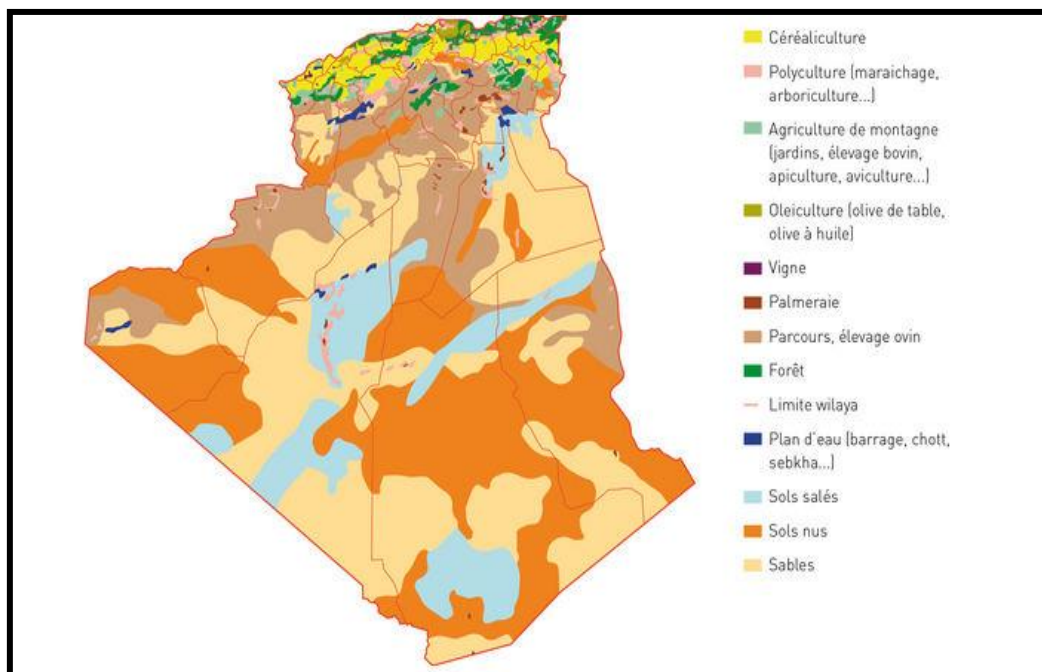


Figure 3. Répartition des productions agricoles végétales au plan spatial (Algérie).

* Source:— Salon de l'élevage et de l'agroéquipement 8 au 11 octobre 2018.

Alger. <https://www.sima-sipsa.com>

Leur répartition au plan spatial est la suivante :

- * Pour la frange de terre se situant entre l'isohyète « 400mm et plus », c'est l'endroit de production par excellence des produits agricoles et constitue même la pourvoyeuse principale du pays.
- * Pour la portion de terre se situant entre les isohyètes « 300mm et 400 mm », c'est le lieu de prédilection pour la production céréalière.
- * Pour la bande de terre se situant entre « 300 mm et 100 mm », elle constitue la zone principale de production de fourrages de type pastoral et l'endroit où on dénombre le plus de têtes d'animaux (parc à ovins du pays).
- * Pour la partie de terre se situant au-dessous de l'isohyète 100 mm, elle représente le désert saharien, où l'importance des activités agricoles repose sur la possibilité d'apport d'eau, à travers l'exploitation des eaux souterraines (nappe albienne).

Il peut cependant exister à l'intérieur même de chacune de ces quatre bandes de terres, des poches qui jouissent d'un climat particulier (microclimat), par suite du bénéfice de l'effet d'autres facteurs, à l'instar de l'altitude ; de l'orientation ; de brise vent ; ...etc.). A l'intérieur de ces micros zones, des conditions de production pourraient être propices à telle ou telle activité agricole. Cette dissemblance culturelle des bandes géographiques que compte le pays (littoral – hauts plateaux - steppe – Sahara) traduit bien l'adéquation des besoins physiologiques des essences végétales cultivés avec les disponibilités du milieu, d'un point de vue des composantes du climat. En matière de production de fruits et légumes, leur abondance sur les étals du marché est prononcée en certaines périodes, à l'exemple de la carotte ou du chou en hiver ; de la fraise ou de l'asperge au printemps ; de l'abricot ou de la courgette en été ; de la poire ou du raisin en automne. Cette spécificité saisonnière a perdu de nos jours de sa rigueur, en raison des retombées des innovations techniques (serres, chambres froides), lesquelles ont étiré dans le temps la disponibilité des fruits et légumes, en les rendant pour certains permanents, même si en hors saison ils sont onéreux, limitant leur acquisition à une fraction de la population.

Le sud algérien (régions de Biskra, Ouargla, El-Oued, Adrar,...), n'est plus cette contrée aride connue par le passé et ce en raison des fortes potentialités dont il dispose, comme : le bénéfice d'un potentiel de terre immense ; une nappe phréatique abondante (nappe albienne) et la possibilité de produire de l'énergie propre et à bon marché, à travers la mise en place de panneaux solaires. Le bénéfice tiré de ces opportunités et consolidé par l'apport des innovations techniques agricoles a encore renforcé sa capacité de production. Ils pourront transformer cette contrée géographique en un Eldorado, pour peu que l'attention des hommes soit orientée vers cette direction, que les moyens soient mobilisés et que l'effort déployé soit soutenu par le génie créateur des intervenants.

L'intensité du flux des produits agricoles vers l'un des marchés (local ou international) reste néanmoins liée au volume produit. Pour que ce dernier puisse devenir constant dans le temps, qui suppose une offre permanente de produits agricoles sur les étals du marché, il impose aux organismes concernés un appui constant des producteurs en différents domaines (technique, financier, managérial, commercial). Le secteur des fruits et légumes en Algérie est important, de par sa mission, comme il est immense, de par le nombre de personnes qu'il doit pourvoir à leurs besoins. Cette masse humaine est appelée à croître dans le temps, qui nous laisse dire qu'il est appelé à connaître un développement fulgurant dans le futur. Cette perspective suppose que les surfaces réservées à ce créneau connaîtront une tendance évolutive, variation qui se traduira sur le nombre d'emplois offerts, sur le volume des ressources financières attendues enfin sur le modèle de consommation.

1.2 La commercialisation

La mission des intervenants dans le segment de la commercialisation est de prendre possession du plus grand tonnage possible en fruits et légumes. Les centres de collecte opérationnels à travers le pays ne font pas défauts (45 marchés de gros) réalisés pour la majorité entre les années 1980 et 2000, avec pour vocation nationale ou régionale. Ceux en cours de réalisation sont au nombre de 08. (Ministère du commerce, non daté).

Les modes de partenariat entre producteurs et mandataires sont variés, allant de la simple prise en charge de la production agricole récoltée, jusqu'à leur implication dans le financement des charges générées par le processus de production. Ce procédé qui vise à s'assurer l'exclusivité sur la récolte attendue, constitue un moyen de suppléer aux crédits bancaires, lesquels sont astreints à une réglementation rigoureuse, à l'inverse il pourrait engendrer un dérèglement du marché, de par la rétention que pourraient exercer les financeurs de l'opération sur l'écoulement des produits agricoles.

La qualité des intervenants dans le créneau de la commercialisation peut aller de négociants/mandataires activant légalement, à l'intermédiaire illicite. La vente des fruits et légumes s'opère sous deux formes.

* Par l'écoulement des produits récoltés vers les marchés de gros, procédé imposant aux producteurs de procéder eux-mêmes aux travaux de récolte et de transfert vers le point de vente.

* Par la vente sur pied, laquelle exige des acquéreurs (grossistes) qu'ils se chargent des opérations de récolte, de conditionnement, de transport, de stockage et de commercialisation. Dans le cas de l'espèce, les conditions, comme les tarifs sont fixés par les grossistes eux-mêmes, manière de faire qui s'assimile à celle des mécanismes informels.

Rares sont les productions qui subissent un traitement préalable (tri par exemple) avant leur écoulement sur le marché de gros, ce qui nous laisse supposer que le fardage est une supercherie courante. Elle est amorcée au niveau des producteurs, poursuivie chez les grossistes et autres intermédiaires, pour prendre fin chez les commerçants détaillants. Chacun des acteurs relevant de cette chaîne d'intervenants use à son niveau des artifices voulus pour duper le suivant. Le plus lésé de tous n'est autre que le consommateur, en se faisant livrer un produit de qualité douteuse, hétéroclite et à un prix exorbitant. Dans le domaine des fruits et légumes, l'acte commercial est loin d'être transparent. Outre la manipulation des prix, il est relevé une mauvaise répartition des gains entre les acteurs de la filière (Réflexion, 2015). D'ailleurs, conscients de la duperie, les intervenants essaient de développer un discours où ils imputent la responsabilité de la cherté des produits agricoles et de leur disponibilité limitée à l'actif des intermédiaires. L'opacité dans les longs circuits de distribution profite justement à ces derniers, qui n'ont aucune relation avec l'activité en question et qui opèrent à différents stades de la filière (Baci, 1995). La libéralisation du marché des fruits et légumes qui devait pallier aux insuffisances citées, n'avait en fait profité qu'aux grossistes, en renforçant leur rang et en les rendant plus influents que par le passé, avec en guise de récompense la majoration de leurs dividendes. (GUILLERMOU, 1994). Pour ce qui est du volet exportation, l'Algérie est avantagée à plus d'un titre, d'abord par sa position géographique ; ensuite par la diversité de ses produits en fruits et légumes ; enfin par le goût du terroir que ces derniers présentent, lequel renforce leur rang et leur alloue une place de choix sur le marché extérieur. Outre cela, notre proximité avec les pays du pourtour méditerranéen offre aussi à nos produits agricoles un accès facile et un débouché certain. De plus, l'existence de nombreux moyens permettant d'opérer le transfert de nos produits vers la destination souhaitée et l'opportunité d'offrir des produits frais, pour lesquels les demandeurs ne font pas défauts, sont des privilèges qu'il faudrait qu'ils nous soient profitables. Maintenant, si l'option exportation est bénéfique à plus d'un titre pour le pays, de par les rentrées en devises qu'elle génère, elle n'est cependant pas sans difficulté pour les opérateurs, de par les risques qu'ils peuvent encourir. En effet, il nécessite un savoir-faire conséquent, de l'audace, de la volonté, un réseau fortement étoffé et la culture du risque. Maintenant, si toutes les opérations préalables avant leur embarquement doivent être accomplies avec célérité, pour préserver la qualité des produits agricoles destinés à l'exportation, les opérateurs se doivent d'être astreints au respect du cahier des charges pour espérer bénéficier du quitus d'acceptation des produits destinés à l'exportation vers les pays ciblés.

2. BUTS DE L'ÉTUDE

Si l'on s'en tient à la définition mentionnée à la page 1 du document cité en référence : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, en tout temps, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (CICR, 1996), l'Algérie a-t-elle la capacité et les moyens de rendre cette assertion concrète sur le terrain ?

L'Algérie n'a jamais cessé de prôner ce slogan, depuis son accession à sa souveraineté nationale, se limitant de rappeler l'option politique choisie une fois l'indépendance acquise, à savoir le socialisme. Ce dernier priorisait en effet le volet social, avec pour cible la population démunie, objectif que l'on retrouve par ailleurs dans les différentes chartes et programmes gouvernementaux.

La politique de soutien des prix, un des instruments clés de cette politique, s'obstinait à préserver le pouvoir d'achat de la couche défavorisée, disposition toujours en vigueur, malgré l'amorce de la transition économique vers le système libéral. Cette virage politique revenait surtout à cette incapacité des structures mises en place en ces temps-là d'assurer sans failles les missions pour lesquelles elles étaient destinées, tout en étant rentables économiquement. Les palliatifs apportés dans le temps pour panser les insuffisances relevées s'étaient matérialisés sur terrain par l'extinction des premières structures et par l'émergence de nouvelles entités. A chaque fois, il fallait procéder à l'apport d'ajustements (un nouvel redéploiement sur terrain ; une organisation matérielle différente de la précédente ; de nouveaux défis fixés). Malheureusement, des insuffisances avaient persisté des précédents schémas directeurs, auxquelles s'étaient greffées les limites des nouveautés apportées, annihilant tout espoir de relance. Globalement, il était reproché aux responsables le manque de discernement dans les décisions prises, en voulant coûte que coûte imposer un modèle de gestion qui ne tirait pas son essence du patrimoine culturel. Ce choix erroné a eu plus d'un effet, se contentant de citer la perte de temps ; le tarissement de la caisse de l'Etat ; l'affaiblissement de l'économie ; l'accentuation de la dépendance alimentaire. L'autre raison de l'échec patent revenait aussi aux agissements des travailleurs des dites structures, qui s'étaient vus envahis par une sorte de léthargie, pénalisant tout espoir de réactiver leur organisme. Ce sentiment, que généraient les situations conflictuelles vécus dans leur quotidien professionnel, s'était vu accentuer par la déliquescence du bloc socialiste à travers le monde.

Enfin, si la production et la commercialisation en fruits et légumes occupent une place importante au plan économique et social, leur maîtrise permet d'éviter au pays de connaître bien des déboires, à l'exemple de la rareté des produits sur les étals du marché ou leur mise en vente à des prix qui dépassent la capacité des éléments

défavorisés. Ce sont ces difficultés, devenues par ailleurs le quotidien des ménages, qui nous ont incité à développer le présent thème d'étude. Ce choix est d'autant plus judicieux, que l'Etat n'a pas pu ou pas su apporter de solutions aux contraintes relevées, situation que les périodes difficiles connues dans le pays (malaise) avaient accentué davantage les tensions relevées ici et là au niveau des différents secteurs économiques, à l'exemple de ces deux branches d'activité.

3. MÉTHODOLOGIE

La présente réflexion vise à faire une approche sur le volet production et commercialisation des fruits et légumes en Algérie. Les informations susceptibles d'être recueillies serviront comme données de référence d'une part pour retracer l'évolution dans le temps de ces deux activités, d'autre part pour recenser les difficultés qui ont pu gêner leur fonctionnement et paralyser leur épanouissement, en vue d'apporter des éléments de réponses.

C'est sur la base des enseignements tirés du diagnostic opéré, qu'il sera énoncé des propositions visant à améliorer la situation de la production et de la commercialisation des fruits et légumes en Algérie. Les objectifs fixés pour cette étude sont variés, à savoir : 1° De proposer l'apport de palliatifs pour enclencher le processus de changement attendu au niveau du secteur productif. 2° D'améliorer l'offre et la variété des produits agricoles sur les étals des marchés. 3° De rehausser le niveau de consommation de la population. 4° De faciliter le quotidien des ménages, en rendant la vie aisée aux petites bourses, par l'accessibilité aux différents produits agricoles.

Ceci étant, l'ossature du présent thème d'étude comptera cinq parties, que sont: 1° La place des fruits et légumes dans le système de production agricole algérien et la capacité du secteur productif aux besoins de la population en ces produits. 2° Le degré de consommation en fruits et légumes des ménages algériens. 3° La gouvernance alimentaire, à travers les textes réglementaires. 4° Le comportement des ménages face à la flambée des prix des produits alimentaires. 5° La consolidation de la production en fruits et légumes et le renforcement de l'offre sur les étals du marché.

4. RÉSULTATS ET DESCUSION

4.1 La place des fruits et légumes dans le système de production agricole algérien et la capacité du secteur productif à couvrir les besoins de la population en ces produits

4.1.1 La place des fruits et légumes dans le système de production agricole algérien

L'Algérie, grâce au bénéfice d'une variété de climats et à la jouissance plaines fertiles, était celle qui pourvoyait par le passé la France et certains pays d'Europe en différents produits agricoles, dont les fruits et légumes. Pour preuve de cette affirmation, l'auteur Antoine Bernard de Raymond dans son article intitulé l'Algérie Californienne, fait état de la quantité des fruits et légumes exportés, estimée à « six cent mille quintaux par an » sur la période 1913 – 1924 et qui oscille entre « huit cent mille et un million de quintaux » sur la période 1924 – 1933. (Antoine Bernard de Raymond, 2011). Pour valider cette thèse, le recensement effectué en 1852 dans la région de Blida a fait ressortir l'existence d'un verger de 170 hectares. (Georges Mutin, 1969). Cela montre combien les richesses naturelles étaient ancestrales, à l'exemple de ces orangeraiies, dont le secret revient aux génies des hommes qui ont pu, grâce à leurs mains savantes, perpétuer et développer dans l'espace et dans le temps cette aptitude culturelle.

L'avis de BOURENANE sur le volet agriculture vient aussi à point, d'autant plus qu'il porte sur la période post indépendance. Se basant sur les chiffres en rapport avec les surfaces réservées aux différentes productions agricoles, il attribue à l'Algérie l'image d'un pays agricole. « Sur les 7,5 millions d'hectares de superficies agricoles utiles, les céréales occupaient 2.733.333 ha ; le vignoble de cuve 350.000 hectares ; les cultures maraîchères 85 000 hectares et enfin les agrumes 44000 hectares ». (N. BOURENANE, 1991).

L'agriculture dont l'Algérie a hérité, était malheureusement tournée vers la France, en un mot une agriculture de type colonial, avec une population qui ne dépassait pas le seuil des 11 985 136 d'habitants en 1962 (Perspectives monde, 2016) et 12.017.700 habitants au premier recensement de l'Algérie effectué en 1966. (A. Bouisri & F. Pradel De Lamaze, 1971). Le niveau de vie de la population autochtone était très dérisoire, caractéristique de l'infériorité relevée par rapport à la population d'origine européenne. (Andrée Pierre-Viénot, 1961).

Après cinq décennies, le volet production agricole a franchi un seuil remarquable, qui est le résultat des aménagements appliqués et des actions conduites tout au long de cette période post indépendance. Les finalités recherchées étaient l'amélioration de la fonctionnalité des exploitations agricoles et la réunion des

conditions de développement agricole adéquates. Les chiffres retraçant l'évolution de l'occupation des terres par catégorie de production sur les campagnes agricoles 2009 à 2012 (Tableau 1), comme ceux indiquant la surface occupée par les cultures herbacées, dont les productions légumières et celle des cultures permanentes, dont les cultures fruitières, connaissent pour leur majorité une tendance à la stabilité. (Tableau N°02).

Tableau 1. Evolution de la répartition des terres par catégorie de production.

*Source : Annuaire statistique de l'Algérie – Edition 2014 – Résultats 2010/2014 - Volume 30

*Unités : Hectares

Critères	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Cultures herbacées	4 225 784	4 254 887	4 354 242
Terres en repos	3 275 705	3 246 508	3 152 328
Cultures permanentes	933 539	944 095	948 060
Total	8 435 028	8 445 490	8 454 630

Tableau 2. Evolution dans le temps des surfaces destinées aux fruits et légumes.

*Source : Annuaire statistique de l'Algérie – Edition 2014 – Résultats 2010/2014 - Volume 30 *Unités :

Hectares

Critères	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Cultures maraichères	375 718	388 770	403 027
Vignoble	80 423	77 730	74 338
* Raisin de cuve	29 373	28 049	26 827
* Raisin de table	50 482	49 183	47 068
* Raisin sec	75	74	63
* Pépinières	493	424	380
Arbres fruitiers	764 541	777 421	784 034
* Agrumes	63 825	64 124	65 353

Ces chiffres, que nous citons qu'à titre indicatif, ont certainement connu depuis une hausse, si nous considérons les réalisations accomplies durant la période allant de 2012 à 2018. La présumée progression est même nécessaire, eu égard à l'accroissement dans le temps de la population algérienne et dont l'estimation faite au 1er janvier 2017 la fixe à 41,2 millions de personnes (MANSOUR, 2017).

A la lecture des données mentionnées dans le tableau N°02, un fait particulier attire notre attention qui est celui de la régression significative des surfaces du vignoble, pour lequel une précision doit être apportée. La mévente des vins algériens, auquel l'ancien colonisateur avait opposé un refus catégorique quant à son acquisition,

résulte du climat de tension né à un certain moment entre les deux pays respectifs. La décision prise par la France n'était pas resté là, parce qu'usant de son influence auprès de ses alliés, avait empêché l'écoulement du vin algérien sur le marché international. Face à ce blocage, une décision politique avait été prise, laquelle s'était matérialisée dans les faits par un arrachage systématique de tout le vignoble, excepté les zones de production à fort potentiel et à qualité exceptionnelle, à l'exemple des vignobles des coteaux de Médéa, de Mascara. La reconstitution du vignoble s'était orientée vers la production du raisin de table. La tentative de produire du raisin sec dans la région de Ghriss (Mascara) n'avait pas été concluante, de par les faibles résultats obtenus et le manque de technicité des travailleurs.

4.1.2 Capacité du secteur productif à subvenir aux besoins de la population

Si la source de toute richesse est dans le travail, le niveau d'aisance appréciable de certains pays, à l'instar de la Norvège, de l'Australie, de l'Allemagne ou du Danemark, confirme bien l'adage. La rationalité des acteurs à tous les niveaux de la décision a permis aux mêmes pays d'être classés en bonne position dans le domaine de la bonne gouvernance (Banque Mondiale), de la liberté économique (Fondation héritage) ou de celui du climat des affaires (Banque Mondiale citée par BOURICHE & HIRECHE, 2014).

A l'inverse, les pays qui jouissent du bénéfice de ressources naturelles ont une population majoritairement pauvre, paradoxe qu'illustre parfaitement le cas algérien, même si de nos jours la tendance nouvelle est d'instaurer une économie qui soit indépendante de la rente pétrolière. (L. BOURICHE & N. HIRECH, 2014). Cette errance au plan du choix politique a soutenu le phénomène d'extension de la pauvreté, jusqu'à toucher un large pan de la société et exposer le pays à une dépendance alimentaire accrue en certaines filières, à l'exemple des céréales, du lait ou de la viande. (S. BENADJILA, 2017),

Pour quantifier l'ampleur de l'effort à déployer en vue d'assurer cette souveraineté alimentaire et déterminer les voies et moyens pour y parvenir, il est nécessaire de savoir au préalable si le secteur productif agricole a cette capacité de nourrir sa population ?

Pour montrer que l'agriculture est un secteur économique d'une importance particulière, nous nous référons à trois données fiables, que sont : la contribution du secteur de l'agriculture au PIB de l'ordre de 13% ; le taux d'occupation de la population active estimé à 23% (Agroligne, 2014) et le taux de croissance du secteur de l'agriculture qui avoisine le seuil de 7,5% depuis 2015, contre seulement 2,5% en 2014. (Economie & statistiques, 2017).

L'autre information sur le caractère productif de notre agriculture, nous renvoie à une intervention du premier responsable du secteur devant la commission des

finances de l'Assemblée Populaire Nationale, au cours de laquelle il a déclaré que : la production du secteur primaire couvrirait aujourd'hui plus de 70% de la demande nationale », résultat qu'il impute à l'augmentation de la surface agricole utile, qui est passée de 8,5 à 9 millions d'hectares ; à l'accroissement de l'étendue des superficies irriguées qui a franchi le seuil des 2 millions d'hectares ; aux réformes appliquées au niveau du secteur de l'agriculture et aux moyens financiers mobilisés. (Mokrane, 2018).

Ce taux d'autosuffisance aurait pu être meilleur, si les filières céréales « 72% de la consommation importée » (B. BOUCHAFAA, 2015) et lait « 91% de la consommation importée » (BENYACOUB, 2009) avaient un niveau de production meilleur. Cette performance du secteur de l'agriculture en nette évolution, le doit surtout au bénéfice de certains atouts, comme la diversité de milieux naturels ; la gamme de produits agricoles offerts ; la possibilité de les mettre sur le marché à longueur d'année et en hors saison et enfin l'immensité des débouchés offerts aussi bien au plan local, qu'international (pays du bassin méditerranéen et pays africains).

L'autre avantage à la faveur du secteur de l'agriculture est bien celui de l'extension de l'aire de production des fruits et légumes, jusqu'à atteindre les confins extrêmes du sud du pays, zone géographique réputée pour ses champs pétroliers et gaziers ou encore pour ses palmiers-dattiers. Les expériences tentées ici et là ont stimulé les initiatives des éléments les plus entreprenants, jusqu'à lui allouer une seconde vocation. Les contrées austères d'antan ont cédé la place à des vergers et potagers verdoyants. On y recense une multitude de cultures : des dattes ; de la pomme de terre ; des céréales ; des légumes ; des olives ; des cacahuètes et des pistaches. Pour certaines de ces productions agricoles, l'Algérie a pu s'offrir un rang honorable, se contentant de citer la production de la figue (3^{ème}) ; de l'abricot (4^{ème}) ; des dattes (5^{ème}) ; de la pomme de terre (14^{ème}) ; de l'orange (15^{ème}) ; du raisin (23^{ème}). (W. AÏT SAÏD, 2017).

4.2 Degré de consommation des ménages algériens en fruits et légumes

Les habitudes de consommation des ménages algériens sont simples. Elles se résument à la prise de 2 repas par jour, avec souvent une collation en milieu d'après-midi. Ces repas sont pris en commun pour les familles de petites tailles ou par catégorie d'âge et de sexe pour les familles nombreuses, la priorité du service étant accordée aux hommes. En milieu rural, les moments réservés aux repas pour les acteurs de terrain sont rythmés par les impératifs du calendrier des travaux. Durant le mois de jeun (ramadhan), mois d'abstinence au sens religieux du terme, les dépenses atteignent leur summum, de par la diversité des repas consommés, ce qui nécessite une certaine organisation et surtout beaucoup de maîtrise pour concilier les extravagances folles

des hommes en cette période spécifique avec le budget familial.

Pour ce qui est du régime alimentaire appliqué en région méditerranéenne et dont l'Algérie fait partie, nombreux spécialistes s'étaient prononcés sur les mérites qu'il présente, à l'instar de l'économiste de la FAO Josef Schmidhuber. Ce dernier avait vanté ses qualités et souligné surtout ses vertus, se contentant de citer le maintien de la bonne santé et le soutien de la longévité. (FAO, 2008) Ce mode culinaire d'antan a malheureusement laissé place de nos jours à un nouveau régime diététique, fait qui avait dissipé quelque peu les qualités qu'on lui allouait par le passé. Cette conséquence n'est autre qu'une répercussion du phénomène de la mondialisation qui a amené les personnes chargées de préparer la restauration à généraliser les nouveautés culinaires apportées. Le docteur H. Brahimi a émis un avis en ce sens, en notant que le changement intervenu en matière de régime alimentaire était dû à l'évolution enregistrée au niveau de la société, dont : la vie citadine, l'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail et la fréquence des visites des espaces spécialisés dans la restauration, où les aliments servis (*gras, salés et sucrés*) nuisent à la santé. (BRAHIMI, 2008). De plus, les légumes sont relégués au simple rôle d'accompagnement, alors que le bon sens aurait voulu qu'ils leur soient prêtées leur vraie valeur et leur attribués la place qui devrait être la leur dans la gastronomie. Pour tendre vers cette finalité, consistant à fournir des plats plus consistants en légumes, avec très peu de viande, les concepteurs de recettes de cuisine doivent imaginer de nouvelles recettes, en respectant l'équilibre proposé.

Par rapport au degré de consommation des ménages, au plan quantitatif et qualitatif, plusieurs études avaient abordé cet aspect de la question. Nous tenterons de relever les remarques faites, même si les réflexions menées datent de plus d'une décennie.

* Monsieur Benyacoub s'était intéressé à l'aspect quantitatif. L'estimation faite en 2005 sur la quantité de légumes consommée par habitant et par an était de l'ordre de 113,07 kg/an. Ce niveau de consommation est bien inférieur à celui du Maroc (146,38 kg/an), de la Tunisie (176,40 kg/an), de l'Egypte (189,22kg/an) ou de l'Europe (137,93kg/an). Pour les fruits, la quantité consommée par habitant pour la même année de référence 2005 était de l'ordre de 63,40 kg/an, niveau en deçà de celui du Maroc (74,20 kg) ; de la Tunisie (82,40kg) ; de l'Egypte (98,30kg) ou de l'Europe (126kg). (BENYACOUB, 2009).

* Une investigation similaire conduite par la FAO sur la période 2003/2005 et portant sur l'aspect qualitatif a permis de noter que la quantité d'énergie apportée par la ration consommée était de l'ordre de 3095 calories/jour, seuil qui lui avait permis d'être classé au 44^{ème} rang sur 184 pays. (FAO, 2005). Si le nombre de calories fournis dépassait la moyenne mondiale fixée à 2000 calories pour les femmes et 2500 calories

pour les hommes (Equipe Cosmopolitan, 2018), le niveau atteint était bien inférieur à celui de certains pays riverains pris en exemple précédemment, même si certains ont une relative ressemblance au plan de la composition alimentaire. Ces valeurs se situaient pour : le Maroc (3194 calories) ; la Tunisie (3275 calories) ; l'Espagne (3316 calories) ; l'Égypte (3317 calories) et la France (3585 calories). Le chiffre de 3095 calories/jour constitue en fait une moyenne nationale, il est cependant l'objet de fluctuations, sous l'effet de plusieurs facteurs, se contentant de citer ceux relevant du social ; du socioprofessionnel ou culturel. Ainsi donc, une sélection des produits alimentaires à acquérir s'opère, en donnant la priorité aux substances de base (*pain, céréales, lait*), pour l'élargir à d'autres produits, au fur et à mesure que le revenu augmente. (PAM, 2008)

4.3 Gouvernance alimentaire, à travers les textes réglementaires

Espérer assurer une certaine maîtrise sur les produits agricoles destinés à la nourriture des hommes, passe par l'obligation de faire bénéficier les secteurs de la production et de la commercialisation de conditions optimales permettant pour le premier de mettre sur le marché des produits agricoles de bonne qualité et en quantité suffisante et pour le second d'assurer un écoulement régulier et constant des récoltes recueillies vers les différents points de vente à l'échelle du pays. Compte tenu de l'importance que revêtent les produits agricoles dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'Etat ne pouvait se délester de cette prérogative de contrôle sur les activités de production et de commercialisation en fruits et légumes. Ce regard attentionné des organes de l'Etat sur la gestion de ces derniers avait montré ses limites au départ, si nous nous référons aux situations conflictuelles vécues dans le temps par les deux segments « production et commercialisation ». L'arsenal juridique promulgué durant le demi-siècle écoulé avait montré ses limites. Nous tenterons de faire référence à travers le développement qui suit aux principaux textes réglementaires adoptés et visant l'harmonisation de leur fonctionnement.

4.3.1 Volet production agricole

Pour le volet production agricole, trois aspects ont focalisé l'attention des gestionnaires du secteur de l'agriculture, à savoir :

4.3.1.1 Le foncier agricole

Dans un premier temps, c'étaient les terres relevant de l'ex secteur colonial qui étaient le cadre des différentes actions conduites par les services techniques du ministère de l'agriculture. Dans l'esprit des responsables, les exploitations agricoles

abandonnées par les colons, eu égard à certains avantages (*avancée au plan technique, jouissance de terres à potentiel de production élevé et bénéfice d'un potentiel matériel consistant*) devaient constituer la locomotive pour entraîner dans leur élan le secteur privé, lequel présentait des faiblesses nombreuses (foncier non titré, terres exigües, qualité moindre et faibles capacités en moyens de production). Les incohérences que présentait malheureusement le secteur privé ne pouvaient lui permettre d'accueillir en son sein des projets de développement, sans avoir bénéficié au préalable d'actions de viabilisation et être soutenu au plan matériel. Un malheur n'arrive seul, dans le sens où en plus des faiblesses qui le caractérisaient, il avait fait l'objet en 1971 de l'application de la révolution agraire, laquelle limitait les étendues des surfaces exploitables par zone écologique et nationalisait les propriétaires terriens absenteïstes. La confiscation des biens fonciers n'avait duré qu'un certain temps, puisqu'ils ont été restitués à leurs propriétaires à la faveur de la loi 90-25 portant orientation agricole et notamment son article 76 lequel rétablit le droit des personnes nationalisées sur les propriétés foncières confisquées dans le cadre de la révolution agraire.

L'autre raison qui avait amené les pouvoirs publics a accentué leur regard sur le patrimoine hérité de la colonisation n'était autre qu'une manière de le protéger d'une éventuelle dilapidation, parce que faisant l'objet de fortes convoitises. Différentes appellations lui avaient été attribuées dans le temps, variation apportée chaque fois qu'un nouvel amendement lui était appliqué et ce pour parfaire sa maîtrise au plan de la gestion et celui de la conduite technique. L'avant dernière intervention de l'Etat sur le foncier relevant du domaine public, avant la promulgation de la loi 87/19 qui ordonnait le retrait de l'Etat de l'acte de production, visait à constituer des unités « *techniquement viables, humainement maîtrisables et économiquement rentables* ». Cette dernière s'étant avérée encore une fois infructueuse, ce qui avait conduit indéniablement à la dissolution des unités productives constituées et à la distribution des terres au profit des travailleurs du secteur agricole, sous forme de concession à titre individuel ou en groupe, sur une durée de 40 ans.

4.3.1.2 Les politiques agraires

Pour atteindre les objectifs fixés en matière de production agricole, qui suppose un fonctionnement adéquat du secteur productif relevant du domaine de l'Etat, des dispositions avaient été prises dans le temps et par étape en différents volets, à l'exemple de la consolidation du potentiel matériel ; du renforcement de l'encadrement technique ; du soutien des capacités financières du secteur productif ; de la refonte de la structure du patrimoine foncier des unités de production agricoles.

Durant l'ère où l'option socialiste était en vigueur, le plan national de production

agricole était planifié par la tutelle et dispatché au niveau du secteur agricole autogéré sur l'ensemble des régions du pays, en fonction des aptitudes productives de chacune d'elles. Les services décentralisés du ministère de l'agriculture veillaient à assurer le soutien logistique des unités de production agricole et le suivi technique de la conduite des cultures, en faisant application des nouveautés enregistrées en matière de progrès agricole.

Le secteur productif agricole relevant du domaine privé n'avait bénéficié sur la période 1962 - 1987, que de subsides, alloués généralement aux plus téméraires du groupe, parce que son fondement, comme ses objectifs étaient en opposition avec la ligne gouvernementale de l'époque. Ceci étant, Il avait continué à pratiquer une agriculture de subsistance comme à l'époque coloniale, orientée plutôt vers l'autoconsommation.

L'unification des rangs des producteurs décidée à partir de la campagne agricole 1987 sera t'elle l'occasion propice pour amorcer le développement agricole et les terres constituant le potentiel de production agricole pourront-elles assumer le rôle qui leur revient, en faisant au préalable l'objet d'une valorisation du potentiel de production, à travers la mise en œuvre de projets de développement.

4.3.1.3 La rénovation du monde rural

Nous citerons à titre indicatif, les documents essentiels qui avaient été à la base de l'organisation, du fonctionnement et des attributions des entités de production qui étaient chargées de mettre en application la politique agricole décidée par le pouvoir central, une fois l'accession du pays à l'indépendance et principalement : les décrets du 18 - 22 et 28 mars 1963 nationalisant les terres coloniales ; l'ordonnance n° 71-73 du 8 novembre 1971 portant révolution agraire ; la loi 87/19 fixant le mode d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine national et enfin la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière.

Pour une partie du secteur productif agricole (*terres relevant du domaine de l'Etat*), il était passé d'une gestion étatique à une gestion autonome, transition qui avait permis aux producteurs exploitants des terres relevant du domaine de l'Etat d'être libres de leurs choix et par là de pouvoir initier toute application allant dans le sens du développement de la production agricole en général. Le bicéphalisme qui l'avait caractérisé à une certaine époque « *coexistence du secteur étatique et privée* » avait laissé place à une agriculture unifiée où les producteurs se voyaient alignés au même rang, quel que soit le lien qui les unit avec la terre exploitée (*propriétaires ou concessionnaires*).

Pour rendre la campagne plus animée et mieux équipée en infrastructures, des actions diverses avaient été conduites en son sein, comme l'amélioration des

conditions d'habitat des ruraux ; l'amorce du progrès rural et agricole, à travers l'intensification de la production agricole, le désenclavement des régions isolées ; la généralisation de l'électrification rural et la mise en place d'équipements à caractère administratif (*antennes administratives « mairie - PTT »*) ; social (*polycliniques*) et culturel (*foyers de jeunes, écoles*). La dynamique recherchée au sein de la campagne algérienne ne pouvait s'opérer sans la disponibilité d'une source de référence définissant les modalités de définition des projets à initier et les conditions de leur mise en œuvre technique. Le document guide qui s'était avéré indispensable pour harmoniser les actions conduites par les différents services techniques du ministère de l'agriculture et autres institutions gouvernementales, a été édité en juillet 2004 avec pour intitulé « *la stratégie de développement rurale et agricole* ».

4.3.1.4 Volet commercialisation des produits agricoles

En 1946/1947, l'Algérie avait exporté divers produits agricoles et dont les volumes n'étaient pas des moindres, de l'ordre de 118.700 tonnes. Les pourcentages par catégorie de production étaient de l'ordre de 60% pour les produits frais ; 33% pour les fruits secs et 7% pour les fruits conservés. Les légumes quant à eux avaient enregistrés un tonnage de l'ordre de 77.500 tonnes, dont 48% de pommes de terre ; 30% de tomates ; 8% de carottes et 8% d'artichauts. (R. Tinthoin, 1948)

Pour bénéficier des retombées de la notoriété acquise naguère par nos produits agricoles en certains pays européens et de l'avantage du réseau commercial hérité de la colonisation qui serait relancé par le nouvel Etat algérien, les décideurs de l'époque avaient porté leur choix de n'intervenir que sur le marché extérieur. Cette tentative n'avait pas connu malheureusement le succès attendu, si l'on s'en tient au volume des produits agricoles exportés, lequel a connu une tendance dégressive. Le volume des produits agricoles exportés était passé de 70 % à 13 % sur la période 1962 à 1974 (Khelil, 1986).

Ce constat amer revenait en fait au manque de savoirs faire des nouveaux intervenants, à la lourdeur bureaucratique et à la rigidité de fonctionnement des organismes qui avaient pris la relève. Le secteur privé qui activait en parallèle, plus malléable dans ses rapports et plus prompt dans ses agissements, se voyait conserver sa présence, jusqu'à renforcer même son rang.

Pour reconquérir le terrain perdu, l'Etat algérien avait dissout en 1969 l'union nationale des coopératives agricoles de commercialisation (UNCAC) et créé l'Office des Fruits et Légumes d'Algérie (OFLA), avec pour prérogatives d'intervenir sur les deux plans : national, en intensifiant son contrôle à tous les stades du circuit de commercialisation et international, en s'octroyant le monopole du marché extérieur.

L'ascendant pris par l'Etat sur l'activité commerciale, avec l'amorce de la

révolution agraire en 1971 s'était traduit sur terrain par la mise en place à l'échelle de la commune de la coopérative agricole communale de services (CAPCS) et à celle de la wilaya, de la coopérative des Fruits et Légumes (COFEL). La nouveauté apportée s'était révélée inadaptée à la nature de l'activité, laquelle requière souplesse et rapidité, de par la fragilité des produits agricoles. Hormis cette inadéquation, nombreuses autres conséquences étaient relevées, dont : le gaspillage, la pénurie, la dépréciation de la qualité des produits et la hausse excessive des prix, répercussions qui ne répondaient pas aux intérêts des producteurs, des organismes de commercialisation et des consommateurs. Pour parer à ces contrecoups, diverses dispositions avaient été prises par les pouvoirs publics, en vue de faciliter l'écoulement des produits agricoles à l'échelle du pays, à l'exemple de la suppression du cloisonnement territorial ou de celui de la réhabilitation de la fonction du collecteur-livreur (ex-mandataire). (Chaulet, 1991).

Avec la promulgation de la loi 87/19 ordonnant le retrait de l'Etat de l'acte de production agricole, la commercialisation des fruits et légumes devait obéir aux principes de la loi de l'offre et de la demande. Dans ce sillage, l'Etat intervenait dans les transactions commerciales au plan national par l'intermédiaire de ces organes (COFEL et Entreprise Nationale des Fruits et Légumes « ENAFLA » issu de la réorganisation de l'OFLA) au même titre que le secteur privé, comme il continuait à avoir le monopole sur le commerce extérieur.

Avec la fin du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur décidée en 1994, les organismes publics ENAFLA et COFEL, avaient enregistré une réduction drastique de leurs activités, laquelle était passée à 5 % de la production des fruits et légumes, contre plus de 50 % dans les années 70 (Loulalalen, cité par Baci 1995). Cette régression avait été justifiée par la manière dont s'opéraient les transactions commerciales (*vente sur pied, paiement en espèces, achats sans factures*) pratiques pour lesquelles ils ne pouvaient souscrire pour des considérations statutaires et réglementaires. Cette marginalisation partielle avait fini par les contraindre à céder le pas au secteur privé qui reprenait sa place d'antan sur le plan national et international.

4.4 Comportement des ménages face à la flambée des prix des produits alimentaires

Le comportement des ménages, en matière de consommation de fruits et légumes, face à la flambée des prix, est fonction de plusieurs paramètres, dont :

4.4.1 Le sexe et la tranche de salaire

Pour avoir une idée de l'influence des critères « sexes et tranches de salaires » sur le degré de consommation en fruits et légumes des ménages, nous tenterons d'exploiter les données recueillies à travers l'enquête menée. (Tableau 3)

Tableau 3. Pourcentage des dépenses en produits alimentaires selon le salaire moyen et le sexe
 *Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d’impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens - 2008. *Unités : En dinars

sexe	Tranches de salaires					Total	% de dépense en produits alimentaires selon le salaire moyen et par sexe
	< 10000 DA	10000 à 15000	15000 à 20000	20000 à 30000	Inoccupés		
Masculin	7172	11308	12167	20250	5571	9442	83%
Féminin	6000	12000			600	7320	75%
Total	7085	11400	12167	20250	4950	9265	83%
% des dépenses en produits alimentaires selon le salaire moyen	89%	91%	70%	81%	62%		/

L’analyse des données recueillies nous permet de noter ce qui suit : une tendance à la stabilisation de la dépense alimentaire, lorsque les salaires évoluent ; une dépense plus élevée chez les travailleurs en activités ; une ponction sur les revenus des ménages de l’ordre de 83% pour le volet alimentaire ; une dépense élevée lorsque les achats sont effectués par les hommes.

4.4.2 Le degré de dépenses financière de la population, par catégorie de produits alimentaires et par strate considérée

La structure des dépenses alimentaires occasionnées par la population, par groupe de produits et part strate considérée varie selon les produits considérés. (Tableau 4).

L’exploitation des données recueillies révèle : une répartition inégale des dépenses entre les différents produits ; une tendance de consommation différente entre les ménages urbains (viandes rouges) et ruraux (produits céréaliers) ; un total des dépenses en fruits et légumes similaire pour les deux strates et occupant la troisième position dans les charges des ménages.

Tableau 4. Structure des dépenses alimentaires par groupes de produits et par strate
 *Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d’impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens - 2008. *Unités : Millions de DA

Critères	URBAIN	%	RURAL	%	TOTAL	%
Produits céréaliers	98 196	21,9	69 527	29,7	167 723	24,6
Viande rouge	100 215	22,3	25 324	10,8	125 538	18,4
Volaille, lapin, gibier, œufs et poisson	28 232	6,3	11 416	4,9	39 648	5,8
Lait et produits laitiers	33 153	7,4	18 166	7,8	51 319	7,5
Huile et graisse	26 204	5,8	20 170	8,6	46 374	6,8
Légumes et fruits frais	61 113	13,6	32 347	13,8	93 459	13,7
Sucre et produits sucrés	15 977	3,6	9 637	4,1	25 614	3,8
Café, thé et stimulants	16 436	3,7	10 741	4,6	27 177	4
Autres dép. alimentaires	69 095	15,4	36 712	15,7	105 807	15,5
TOTAL	448 619	100	234 040	100	682 659	100

4.4.3 Le degré de dépenses financières de la population, par catégorie en fruits et légumes et par strate considérée

Par rapport aux dépenses financières de la population par catégorie de fruits et légumes et par strate considérée, elles les suivantes. (Tableau 5).

Tableau 5. Structures des produits fruits et légumes par strate
 *Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d’impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens - 2008. *Unités : Milliers de DA

PRODUITS	URBAIN	%	RURAL	%	TOTAL	%
Pomme de terre	14 169	30,1	8 552	32,2	22 722	30,9
Carotte	1 968	4,2	1 614	6,1	3 582	4,9
Oignon sec	2 695	5,7	1 715	6,5	4 410	6,0
Tomates	6 887	14,6	3 415	12,9	10 302	14,0
Poivrons	3 547	7,5	1 523	5,7	5 070	6,9
Salades	2 390	5,1	1 371	5,2	3 760	5,1
Autres légumes	15 450	32,8	8 356	31,5	23 805	32
Total Légumes frais	47 106	100	26 545	100	73 651	100
Oranges	3185	22,7	1583	27,3	4767	24,1
Clémentines -Mandarine	776	5,5	417	7,2	1192	6,0
Raisins	2092	14,9	670	11,8	2762	13,9
Pastèques	2157	15,4	960	16,6	3118	15,7
Melon	1146	8,2	441	7,6	1587	8,0
Pommes	1118	8,0	509	8,8	1627	8,2
Poires	1074	7,7	280	4,8	1354	6,8
Autres fruits	2459	17,6	942	16,2	3401	17,2
Total fruits frais	14007	100	5802	100	19808	100

Les dépenses occasionnées par les deux strates par produits, sont moins importantes dans le milieu rural, qu'explique la disponibilité des produits agricoles en milieu rural (*phénomène d'autoconsommation*).

4.4.4°- Les voies et les moyens tendant à faire face à la cherté de la vie

Pour combler l'écart relevé entre les revenus perçus et le montant nécessité pour la couverture des dépenses alimentaires, les ménages enquêtés ont recours à plusieurs procédés, dont :

4.4.4.1 L'ajout d'un complément financier

L'obstacle financier constitue une contrainte majeure, à laquelle les ménages usent de différents moyens pour y apporter un complément. L'enquête menée a testé quatre possibilités, où les taux relevés varient sensiblement. Nous relevons une similitude dans les choix entre les deux sexes et une différence par rapport aux dettes, phénomène plus prononcé chez les femmes. (Tableau 6).

Tableau 6. Moyens de recours pour couvrir l'écart financier par sexe

*Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d'impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens – 2008.

Critères	Hommes	Femmes
Faire un emprunt chez un ami de la famille	60%	60%
Achat à crédit	56%	40%
Achat des produits de moindres qualités	56%	40%
Autres mesures monétaires	33%	60%

Pour le volet en rapport avec le choix des options pratiquées, il varie selon la position des chefs de ménage (*en activité ou à la recherche d'un emploi*). (Tableau 7).

Tableau 7. Moyens de recours pour couvrir l'écart financier, selon le statut socioprofessionnel.

*Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d'impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens - 2008

Critères	Occupés	Inoccupés
Faire un emprunt chez un ami de la famille	54%	83%
Achat à crédit	50%	75%
Achat des produits de moindres qualités	50%	75%
Autres mesures monétaires	19%	58%

Pour les mêmes variantes testées et les deux catégories de personnes (*en activité ou à la recherche d'un emploi*), les procédés usités par les ménages pour contourner l'obstacle sont fonction de leur situation financière. Plus de la moitié des occupés a recours aux trois premiers procédés ; pour les inoccupés, les proportions notées restent assez élevées dans les quatre cas.

Quant au choix des options les plus prisées par les ménages et ce pour pallier au manque financier, l'analyse des comportements a fait ressortir que ceux bénéficiant des revenus les plus faibles usaient de tous les procédés dont ils peuvent avoir accès. Lorsque les revenus augmentent, le recours à d'autres moyens de financement est moins prononcé et s'ils dépassent un certain seuil, il n'est fait usage que des trois premières possibilités. (Tableau N°08).

Tableau 8. Choix des ménages pour combler l'écart financier, par catégorie de revenu.

*Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d'impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens - 2008

Critères	< 10000DA	10000 à 15000 DA	15000 à 20000 DA	20000 à 30000 DA
Faire un emprunt chez un ami de la famille	78%	40%	33%	25%
Achat à crédit	63%	67%	0%	25%
Achat des produits de moindres qualités	56%	47%	67%	25%
Autres mesures monétaires	44%	27%	0%	0%

4.4.4.2 Changement du lieu d'approvisionnement

La recherche d'un lieu d'approvisionnement où les prix pratiqués soient plus abordables constitue un autre moyen de recours des ménages pour alléger les charges familiales (Tableau 9).

Tableau 9. Changement du lieu d'approvisionnement pour parer à la difficulté financière

*Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d'impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens - 2008

Critères	Différentes catégories	Nbre	% par rapport au total de chaque modalité
Sexe	Hommes	31	56%
	Femmes	2	40%
Statut social	Occupés	29	60%
	Inoccupés	4	33%
Tranche de salaire	< 10000DA	20	74%
	10000 à 15000 DA	8	53%
	15000 à 20000 DA	3	50%

Les hommes sont ceux qui activent le plus pour trouver l'endroit convenant avec leur bourse. Cette pratique est fortement relevée chez les occupés et les ménages à faible revenu. La démarche des ménages pourrait aussi avoir un caractère pluriel (Tableau 10).

Tableau 10. Fréquentation de plusieurs lieux d'approvisionnement

*Source : Programme alimentaire mondiale – Etude d'impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens – 2008.

Critères	Catégories	Achat au niveau des fermes	Marchant de fruits et légumes ambulants	marché communal hebdomadaire	marché hors de la commune
Sexe	Hommes	35%	24%	24%	24%
	Femmes	20%	40%	0%	0%
Statut de travail	Occupé	35%	29%	27%	23%
	Inoccupé	25%	8%	0%	17%
Tranche de salaire	< 10000 DA	59%	33%	30%	37%
	10000 à 15000 DA	13%	33%	13%	7%
	15000 à 20000 DA	0%	17%	50%	0%

La fréquentation de plusieurs lieux à la fois, pour acquérir les produits souhaités en fruits et légumes, est relevée dans la catégorie des ménages à faibles revenus et d'une manière plus prononcée chez les femmes et les occupés. Lorsque le revenu des ménages atteint un certain seuil (15000 à 20000Da), c'est le marché hebdomadaire ou les marchands ambulants qui sont les plus visités.

4.4.4.3 Autres moyens de recours pour parer à la difficulté financière

La même étude (PAM, 2008) fait état d'autres pratiques pour pallier aux difficultés financières, à l'instar : du travail de la terre ; de la recherche d'un travail supplémentaire ; d'intégrer les membres de la famille dans le marché du travail ; de bénéficier de l'aide alimentaire de l'Etat ; enfin d'acquérir des produits de moindre qualité ou de réduire le nombre de repas consommés.

4.5 Consolidation de la production en fruits et légumes et renforcement de l'offre sur les étals du marché

La consolidation de la production agricole et le renforcement de l'offre sont à la portée de l'Algérie, pour peu que toute l'attention leur soit accordée par les différents intervenants au niveau des deux segments.

4.5.1 Consolidation de la production en fruits et légumes

Si nous tentons de faire un recul en arrière, on ne sera qu'enthousiasmé par les résultats enregistrés jadis, où un excédent de production était noté, lequel prenait le circuit de l'exportation. Il faut dire aussi que la seule appellation « produits d'Algérie » suffisait pour attirer les acquéreurs potentiels. Ces merveilles au goût particulier, recueillies en ce terroir fécond, ne couvrent malheureusement de nos jours que les 70% seulement de nos besoins alimentaires, toutes productions confondues.

Le recul de la performance de notre agriculture revient à l'effet de certains facteurs pénalisants, à l'exemple de l'imprécision du statut foncier des terres ; de l'inconstance de la politique agraire ; de l'irrationalité du fonctionnement des exploitations agricoles ; de la faible et irrégulière pluviométrie ; de la limitation des ressources en eau superficielle ; enfin de la forte extension du béton au plan spatial et de surcroît sur les terres fertiles.

Pour faire varier la physionomie du paysage agraire, deux exigences sont nécessaires, que sont la bonne volonté et la prise d'initiatives concluantes. Le projet de renouveau rural et agricole initié en 2004 par les pouvoirs publics s'inscrit dans cette optique. Si nous prenons en considération l'aspect « *augmentation de la production agricole* », nous pourrions être qu'enthousiasmés, par le fait qu'il a ranimé l'espoir chez les producteurs et passionné le milieu rural eu regard aux réalisations conduites, se contentant de citer le rajout d'ici 2019 d'un million d'ha de surface irriguée réparti sur les 48 wilayas. Les réalisations présentes et futures appliquées à différents niveaux de la chaîne de production seront d'un apport certain en matière de production agricole et ce en la diversifiant et en rehaussant son seuil de performance.

4.5.2 Renforcement de l'offre sur les étals du marché

L'Algérie satisfait globalement les besoins de sa population en fruits et légumes, malgré l'existence encore de certaines insuffisances touchant le volet production agricole et celui de la régulation du marché en fruits et légumes. En certains produits, il est relevé malgré tout un excédent de production, lequel prend le canal de l'exportation, permettant ainsi à notre pays d'être présente sur le marché international. Nous citerons à ce titre : l'huile d'olive, la pomme de terre et certains fruits, à l'instar des agrumes et des dattes.

Globalement, le créneau des fruits et légumes est l'objet d'une gestion archaïque, parce qu'investi par une corporation qui s'est forgée dans le tas et que seuls les plus audacieux ont pu se maintenir dans le circuit. De cette situation, il ne peut en résulter que le dysfonctionnement dans la circulation des produits agricoles, en un mot une disponibilité discontinue sur le marché et une application d'un prix de vente élevé. Si par le passé, le nombre de bouches à nourrir était limité, fait qui voilait quelque peu

leur mauvaise performance ; de nos jours, la situation est toute autre, dans la mesure où la population algérienne dépasse les 40 millions d'âmes et que leur sécurité alimentaire ne peut rester astreinte à des procédés et méthodes archaïques. Les sciences (*gestion – marketing – communication*) ont fait leur intrusion dans divers domaines d'activités économiques et n'ont donc pas épargné les deux segments objet de la présente étude, en s'imposant de fait à leur niveau.

Le facteur qui semble avoir pénalisé la disponibilité des fruits et légumes est bien celui des intermédiaires, influençant du coup la stabilité du marché (*en générant par exemple la pénurie*), avec pour perspective de dégager davantage de bénéfices. La solution à appliquer serait celle d'amener les pouvoirs publics à agir comme régulateur du marché des fruits et des légumes, à travers la mise en place d'un organisme de veille qui contrôle la légalité des intervenants et celle des interventions, à l'exemple de l'office national interprofessionnel du lait (ONIL) ou de celui de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC). La reconduction d'un organisme similaire à ces derniers au niveau du créneau des fruits et légumes permettrait d'assurer un contrôle rigoureux sur l'offre des produits commercialisés à son niveau. Cette perspective se voit renforcer par le résultat satisfaisant tiré de la mise en place de l'organisme de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC). La création de ce dernier avait coïncidé avec les retentissements au plan pratique de la politique du renouveau agricole initiée par l'Etat, à l'exemple de la pomme de terre qui avait enregistré un seuil de production appréciable. L'absorption du surplus aurait été problématique, sans l'intervention de ce nouvel organisme, qui a pu réguler le marché, en absorbant l'excédent de la production et en écoulant les produits emmagasinés à son niveau sur le marché, pour préserver les revenus des producteurs et veiller à la stabilité des prix à la consommation. Rappelant à ce propos, que pour assurer sa pérennité de cet organisme sur le terrain et renforcer son efficacité dans le rôle qui lui est dévolu, la SYRPALAC a été rattachée à la société de gestion des participations (SGP/PRODA), lui permettant ainsi de bénéficier des capacités humaines et infrastructurelles, comme aussi de son expérience professionnelle. Pour renforcer son rang, il serait intéressant d'élargir son plan de charge à d'autres productions agricoles considérées comme indispensables dans les habitudes culinaires des ménages algériens, se contentant de citer le cas de l'oignon et de l'ail.

Si Malgré les dispositions pouvant être prises, des insuffisances encore persistent, cela nous amène à penser, que le moyen le plus approprié pour rendre le modèle adopté performant, serait celui d'intégrer les intervenants dans le circuit de la commercialisation d'une manière effective, en leur allouant même le rang de partenaire. Cette approche les contraint à être plus coopératif et les amène à assainir leur rang des éléments ayant une volonté contraire à l'éthique de la profession.

Enfin, agir sans la disponibilité d'un moyen aussi dissuasif que celui de la réglementation, favoriserait aussi à la longue la scission au sein de la corporation et renforcerait l'entêtement des téméraires. Cet aboutissement contraindrait l'Etat à parer en urgence à la pénurie éventuelle relevée sur le marché, en ayant recours à l'importation, option qui n'est pas sans conséquence. Elle générerait au niveau des ménages un climat de psychose, elle forcerait les organes de l'Etat à dégager une enveloppe financière conséquente, comme elle imposerait aux structures concernées par l'importation, de veiller à ce que la commande établie soit conforme aux accords prescrits.

5. CONCLUSIONS

Augmenter la production en fruits et légumes et assurer l'écoulement de ces derniers d'une manière régulière et continue dans le temps à travers les circuits commerciaux est un signe de bonne gouvernance. Cette dernière est la résultante des efforts déployés par les différents intervenants au niveau des deux segments, se contentant de citer à titre d'illustration les impacts au plan technique (*par la maîtrise des différents leviers de commande de la production et de la commercialisation*) ; physiologique (*par la libération du corps de la faim et la variation de la composante des repas*) ; psychologique (*par la délivrance de l'esprit de la peur du manque*) ; économique (*par le soulagement du pouvoir d'achat, en ménageant les consommateurs de faire face à des dépenses inhérentes à l'alimentation*) et social (*par la libération de l'homme et son enrôlement à de plus nobles missions*).

Si par le passé, l'effort de l'Etat était essentiellement orienté vers le développement des ressources énergétiques, de nos jours le secteur productif agricole et la mise à la disposition des consommateurs des produits alimentaires (*fruits et légumes*) focalisent de plus en plus l'attention des pouvoirs publics, sans pour autant que le développement des ressources énergétiques ne soit délaissé. Cette variante économique vise à diversifier les rentrées en devises, pour compenser le fléchissement relevé des recettes pétrolières du pays, suite au flottement relevé sur les cours mondiaux du pétrole. Ce complément financier permet au pays de faciliter son approvisionnement en certains produits alimentaires, à l'exemple du lait, des céréales, de la viande. Ceci nous amène à dire aussi que l'orientation économique adoptée paraît être une action réfléchie, si l'on se réfère aux conclusions du rapport de la banque HSBC Britannique publié le 22 mars 2011, lequel fait état d'un épuisement des ressources pétrolières dans un délai de 50 ans. L'alternative prise donc de doper le secteur l'agriculture est d'autant plus intéressante, qu'elle ménage les deniers publics pour d'autres destinations. (L. BOURICHE & N. HIRECH, 2014), à l'exemple du renforcement des programmes de production nationale en semences améliorées et de leur adaptation à notre milieu naturel, auxquels les institutions de recherche concernées pourront consacrer leurs travaux.

6. RÉFÉRENCES

- AGROLIGNE, 2014. Dossier marché des fruits et légumes en Algérie. La production algérienne de fruits et légumes. Agroligne numéro 87, Janvier / Février 2014, pp 12 à 22
- BACI, L. 1995. Les contraintes au développement du secteur des fruits et légumes en Algérie. Faiblesse des rendements et opacité des marchés. Options Méditerranéennes, série B. Etudes et Recherches, numéro 14, 1995, pp 265-277.
- ANTOINE, B. 2011. Une Algérie californienne. L'économie politique de la standardisation dans l'agriculture coloniale 1930-1962. Revue Politix numéro 95, 2011/3, pp 23 à 46.
- BOUCHAFAA B., KHERCHI, M.H. 2015. Essai de modélisation de la demande de blé en Algérie. Revue d'économie et de statistique appliquée, volume 12, numéro 1, 2015, pp 72 -81.
- BEL, S. 2015. TEMPS DE PRÉPARATION ET DURÉE DES REPAS. Dans : Lebacqz T, Teppers E (éd.). Enquête de consommation alimentaire 2014-2015. Rapport 1. WIV-ISP, Bruxelles, 2015
- BOUFADEN, B. 2015. La-pomme-de-terre-victime-des-spéculateurs. Réflexiondz, 10 mars 2015.
- BOURICHE, L., HIRECH, N. 2014. Economie Algérienne entre richesse et pauvreté, une analyse en termes d'économie de rente. Conférence internationale sur la réduction de la pauvreté dans les pays Arabes. Université Alger 3 dz, 8/9 décembre 2014.
- NOURREDINE, B. 1991. Agriculture et alimentation en Algérie, entre les contraintes historiques et les perspectives futures. Montpellier, CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens, numéro 21, 1991, pp 145- 157.
- ABDELAZIZ, B. & FRANÇOIS. PRADEL DE LAMAZE, 1971. La population d'Algérie d'après le recensement de 1966. Collection Persée, numéro 26-1, 1971, pp 25à 46.
- CLAUDINE, C. 1991. Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes. Revue du tiers monde, tome 32, numéro 128, 1991, pp 741 à 770.
- CICR, 1996. Sommet mondial de l'alimentation. La sécurité alimentaire dans les conflits armés : l'approche et l'expérience du CICR. Article, revue internationale de la Croix-Rouge, 822, 1996.
- GUILLERMOU, Y. 1994. Marchés, État et logiques paysannes en Algérie. Cahiers des sciences humaines, 199, 30 (1-2), pp 179-196.

- KHELIL, L. 1986. Place et rôle des marchés de gros dans la régulation du marché des fruits et légumes dans l'algérois. Mémoire d'Ingénieur Agronome, INA El Harrach, Alger, 185 pages
- LOUALALEN, A. 1992. Les causes de la faiblesse d'intervention de l'ENAFILA dans la commercialisation des fruits et légumes. Mémoire d'Ingénieur Agronome, INA El Harrach, Alger, 141 pages.
- MOREAU, O. 2013. Alimentation et modes de vie. Alternatives économiques, numéro 326, juillet-août 2013, 11 pages.
- GEORGES M. 1969. L'Algérie et ses agrumes. Revue Géo carrefour, année 1969, numéro 44-1, pp. 5-36.
- TINTHOIN, R. 1948. L'exportation de produits agricoles algériens. Annales de géographie numéro 305, 1948, pp 90/91.
- WALID. AÏT SAÏD, 2017. L'Algérie dans le top 10 mondial de la production de plusieurs produits agricoles.

Sites électroniques:

- ALGERIE PRESSE SERVICE « APS », 2017. L'Algérie sur le point d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en produits agricoles. Publié le 16 octobre 2017. <http://www.aps.dz/economie/64053>.
- ALGERIE PRESSE SERVICE « APS », 2017. Algérie: Hausse des surfaces agricoles irriguées par des systèmes économes en eau. Publié le 11 mars 2017. <https://fr.allafrica.com/stories/201703130236.html>
- BENADJILA, S. 2017. L'Algérie peine à se nourrir avec ce qu'elle cultive. pp : 1 à 14. <https://fr.scribd.com/document/351198950>
- BOUYACOUB, A. 2009. Le paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie. pp : 1à7. Publié le 28 septembre 2009. <https://www.socialgerie.net/spip.php?article80>.
- BRAHIMI, H. 2008. L'acupuncture, une solution médicale à l'obésité. 24 août 2008. <https://www.meridiens.org/mrd/spip.php?breve89>.
- C.I.C.R.E.D, 1974. La population de l'Algérie. <https://www.worldcat.org/title/population-de-lalgerie/oclc/3058739>.
- CROPSCIENCE. Bayer, 2019. L'Agriculture en Algérie. <https://www.algeria.cropsscience.bayer.com/fr-FR/Actualites/Evenements.aspx>
- ECOSTAT, 2017. Taux de croissance du secteur de l'agriculture. Publié le 27 mars 2017. <http://ecostat-algeria.com/a-la-une/agriculture-actualites/taux-de-croissance-du-secteur-de-lagriculture>

- FAO, 1996. Introduction aux concepts de sécurité alimentaire. Sommet mondial de l'alimentation, pp 1 à 4. <http://www.fao.org/3/a-al936f.pdf>
- FAO, 2005. Profil Nutritionnel de l'Algérie. Division de l'Alimentation et de la Nutrition, FAO, 2005. <http://www.fao.org/3/ap829f/ap829F.pdf>
- FAO, 2008. Le régime alimentaire méditerranéen, de plus en plus ignoré dans le pourtour méditerranéen.
- MANSOUR, M. 2017. Démographie Estimation population algérienne selon l'OMS. Algérie Focus. www.algerie-focus.com/2017/07/demographie-413.
- MOKRANE, 2018. Le secteur de l'agriculture couvre 70% de la demande nationale. <https://www.alg24.net/le-secteur-agricole-couvre-70-de-la-demande-nationale>.
- PIERRE-VIENOT, A. 1961. Les français d'Algérie. Bulletin national de la LDH. Mai 1961. <http://histoirecoloniale.net/les-Francais-d-Algerie-par-Andree.html>.
- WAKLI, E. 2016. Tout savoir sur la population algérienne d'aujourd'hui. Algérie Focus du 12 juillet 2016. www.Algerie-Focus.com/2016/07/statistiques.